EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT

Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 30
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE DANS LE CADRE DU "PERF ARBITRAGE"

Ne prend pas part au vote de la délibération n° 30 : Christine DULAC-ROUGERIE en tant que membre du Conseil de Gestion de Perf Arbitrage

L'université Blaise-Pascal, par le biais de l'UFR STAPS, a mis en place, en 2012, un diplôme universitaire lié à l'arbitrage de haut-niveau et a créé le PERF ARBITRAGE.
La Ville de Clermont-Ferrand, en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne (UCA), s'associe à cette démarche et soutient le dossier PERF, Pôle universitaire d'Expertise, de Recherche et de Formation, structurant des actions de formation, de recherche, et de valorisation de l'Arbitrage.
Les missions du PERF ARBITRAGE visent des travaux de recherches, centrés sur l'étude des situations effectives d'arbitrage et fondés sur une conception innovante de l'activité de l'arbitre. Des actions de formations complémentaires aux formations fédérales et diplômantes constituent une reconnaissance universitaire et une valorisation des compétences construites dans et par l'arbitrage Le DU « Sport de Haut-niveau et Arbitrage L'option « Arbitrage sportif » dans les études universitaires
Les ambitions du PERF ARBITRAGE sont d'accompagner l'arbitrage dans son évolution au sein d'un milieu sportif en pleine mutation, de porter une parole alternative sur l'arbitrage ; de constituer un centre de ressources labellisé par l'ensemble des institutions liées au sport, à l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche. Construire un réseau international d'experts et de chercheurs pour mettre en commun des ressources et des connaissances au service du développement de l'arbitrage et agir pour la reconnaissance des compétences des arbitres de haut niveau par les différents ministères et au sein des différentes sphères de la société, sportives, sociale, économiques … sont d'autres déclinaisons du PERF ARBITRAGE.
Une exposition, en décembre 2017 intitulé « L'arbitrage de demain ? Technologies et décisions » a permis de transformer les regards autour de l'arbitrage au travers de plusieurs pôles évoquant les règles du jeu, la difficulté de l'arbitrage ou la panacée technologique.

Budget prévisionnel : 184 000 €
Subvention 2017 : 10 000 €
Subvention sollicitée : 10 000 €
Subvention proposée : 10 000 €

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir attribuer cette subvention.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 JUIL. 2018

Le Maire,

Olivier BIANCHI